

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 mars 2024,

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à 20h30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente du Vernet, sous la présidence de Monsieur Denis LAFON, maire.

Présents ; Arbefeuille E, Berdeil G, Dalou MD, Delpech E, Delrieu MF, Justrobe C, Lafon D, Melet D, Mouries JP, Rouja A, Sicre D, Zouaoui T.

Absents représentés ; Mazières Y, procuration à Berdeil G.

Morel N, procuration à Justrobe C.

Thob F, procuration à Delpech E.

Quorum atteint, secrétaire de séance Arbefeuille E.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2024.

### Compte rendu des délégations du maire ;

- Mise en conformité du boîtier électrique à côté de la mairie.(compteur Linky)
- Aspiration de la salle polyvalente raccordée à interrupteur de l'éclairage de la salle.

### Point 1 ; dossier subvention FDAL (Fond Départemental d'Animation Locale)

Le FDAL est une subvention départementale qui contribue à hauteur de 40% maximum à l'achat de matériel pour les besoins municipaux.

Pour cette année nous allons présenter les dossiers suivants ;

- Création d'une extension avec toilettes et douche aux ateliers municipaux. Mise aux normes pour les agents.
- Le lave-vaisselle de la cantine à été réparé deux fois, et doit finalement être changé. Le réfrigérateur ne tient plus le froid et est trop petit pour les nouveaux bacs gastro. Les chaises de la cantine ne sont plus adaptées aux enfants.
- Matériel électroportatif pour les divers travaux des agents.
- Portes vélos pour la salle polyvalente, la maternelle et la place de la mairie.

Délibération prise à l'unanimité.

Point 2 ; La délibération pour ce point, « convention avec l'école associative occitane la Calendreta del pais de Pamias » a été reportée faute d'informations

suffisantes.

Point 3 ; deux zones de fauchage raisonnée sont en place dans la commune depuis un arrêté pris le 7 février 2023. (cf en pièce jointe) ; Il n'y a donc pas lieu de délibérer. Mr Ginalac Patrick de la CCPAP (communauté de commune porte d'Ariège Pyrénées) est venu sur le terrain la semaine dernière afin de voir, avec Mr le maire le positionnement des panneaux indiquant ces zones.

#### Questions diverses ;

- Comme déjà signalé, les saules de l'espace jeux seront abattus le 22 mars ; nous vous demandons d'être prudents et de respecter le travail des professionnels. Les branches seront broyées aux ateliers municipaux, et les troncs laissés à disposition.
- Il est rappelé que les arbres des propriétés privées ainsi que les haies doivent être entretenus et ne pas déborder sur la voie publique. Cela incombe au propriétaire. Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les câbles EDF, téléphonie, éclairage public...

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

- Mise en conformité, étude technique ; l'entreprise Lafaille va réviser et sécuriser la station de pompage qui gère l'arrosage du stade, ainsi que l'éclairage extérieur du boulodrome.
- Mise à jour des zones de stationnement réglementées en agglomération.
- Un spectacle de clowns viendra sur la commune le we des 4 et 5 mai. Nous pensons lui proposer l'espace du parking du boulodrome pour poser son chapiteau s'il n'y a pas de concours de pétanque prévu à ces dates, sinon l'espace des ateliers municipaux.

FIN DE LA SEANCE 22h35